



MAIRIE DE LEUDEVILLE

COMPTE RENDU DELIBERES DU 27 AVRIL 2011.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour, il demande de rajouter un point à l'ordre du jour : Délibération : choix du bureau d'études pour l'élaboration du PLU

Monsieur DJOUDI est élu secrétaire de séance et fait l'appel

Présents : M DUPRE, M ORTIN -SERRANO, M LESIEUR, Mme SCHARRE, M CALVET, M BLEUZEN, Mme BRUGNON, M DJOUDI, M DOUMAYROU, Mme LABBE, Mme PALMIERI, M RICHARD

Pouvoir : Mme PLANA à M DUPRE

Absent : M DAMIENS

1. Approbation du Compte Administratif de la commune exercice 2010 et du compte de gestion du receveur.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme LABBE qui fait une synthèse du compte administratif, celui-ci est soumis au vote du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Objet : Approbation du compte administratif 2010 budget de la commune, et du compte de gestion du receveur

Le Maire quitte la séance et confie le point à Mme LABBE Anne Marie

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 166.079.43 €
- La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de - 67384.92 €

Un résultat cumulé exercice 2009/2010 de 261.854.57 €

Exercice 2010	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 032 234.91€	326 371.10€	1 358 606.01€
Recettes	1 198 314.34€	258 986.18€	1 457 300 .52€
Résultat	166 079.43€	- 67.384. 92€	98 694.51€

	Résultat de clôture Exercice 2009	Résultat Exercice 2010	Résultat de clôture Exercice 2010
Fonctionnement	217 978.50€	166.079.43€	384.057.93 €
Investissement	-54.818.44€	-67.384.92€	-122.203.36€
Total cumulé			261.854.57€

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2010

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOPTE le compte administratif 2010

ADOPTE le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2010

A 12 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

2. Affectation du résultat du compte administratif 2010

Madame LABBE donne lecture de la délibération concernant l'affectation de l'excédent 2010, qui sera pour partie transféré sur la section investissement pour couvrir les restes à réaliser et les dépenses nouvelles de 2011 -

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 : Budget Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif du budget de la commune

Solde d'investissement déficitaire cumulé 122.203.36 €

Restes à réaliser dépenses 82.447.86 €

Restes à réaliser recettes 120.088.69 €

Besoin de financement 84.562.53 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 pour couvrir le solde net de la section, afin de couvrir les restes à réaliser et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour des dépenses nouvelles

Solde de fonctionnement excédent : **384.057.93 €**

Affectation

Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 299.465.40 €

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 84562.53 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée à 13 voix pour adopte la présente délibération.

Pour copie conforme au registre des délibérations

3. Approbation du Compte Administratif de l'assainissement exercice 2010 et du compte de gestion du receveur.

Madame LABBE présente le compte administratif du budget assainissement et le compte de gestion, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Objet : Délibération Approbation du compte administratif et compte de gestion 2010 budget assainissement

Le Maire quitte la séance et confie le point à Madame LABBE

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 19.938.89

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 2.56 €

Un résultat cumulé exercice 2009/2010 de 4.995.50 €

Exercice 2010	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	9.532.19 €	11.509.80 €	21.041.99 €
Recettes	29.471.08 €	11.512.36 €	40.983.44 €
Résultat	19.938.89	2.56 €	19.941.45 €

	Résultat de clôture Exercice 2009	Résultat Exercice 2010	Résultat de clôture Exercice 2006
Fonctionnement		19.939.48 €	19.939.48 €
Investissement	-14.945.45 €	2.56 €	-14.943.39
total			4.995.50 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2010 du budget assainissement

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOPTE le compte administratif 2010 du budget assainissement

ADOPTE le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2010

Par 12 voix pour Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

4. Affectation du résultat du compte administratif 2010

Madame LABBE explique qu'il convient comme pour le budget de la commune de transférer l'excédent de fonctionnement pour financer la section investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 : Budget Assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif du budget de la commune

Solde d'investissement déficitaire cumulé 14.943.39 €

Restes à réaliser dépenses 59.892.89 €

Restes à réaliser recettes 63.886.07 €

Besoin de financement 10.950.21 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 pour couvrir le solde net de la section, afin de couvrir les restes à réaliser et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour des dépenses nouvelles

Solde de fonctionnement excédent : **19.938.89 €**

Affectation

Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 8.988.68 €

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 10.950.21 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée à 13 voix pour. adopte la présente délibération.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

5. Vote du Budget Primitif 2011 de la commune

Délibération subventions aux associations

Délibération participation aux autres organismes

Délibération subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Délibération vote des taux

Madame LABBE présente dans le détail par chapitre le budget primitif 2011 de la commune, elle soumet la délibération pour les subventions aux associations au vote du Conseil Municipal.

Objet : Délibération pour subventionner les ASSOCIATIONS budget primitif 2011

Dans le cadre de leurs activités, les associations présentent leurs demandes de subventions dans le cadre du budget primitif 2011.

A l'appui de ces demandes les associations adressent un dossier à Monsieur CALVET adjoint chargé des associations qui comporte le bilan de l'année 2010, et le budget prévisionnel 2011.

Au vu, de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aidé, il est proposé les subventions suivantes :

- AFAL 300 00 €

-CIJ 50.00 €

-COMITE DES FETES 1400.00 €

-JUDO CLUB DE VERT LE GRAND 800.00 €

-MUSIQUE BUISSONNIERE 2450.00 €

-POMPIERS DE VERT LE GRAND 500.00 €

-RIBAMBELLE 550.00 €

-TENNIS CLUB LEUDEVILLOIS 1300.00 €

-UNION DES ANCIENS COMBATTANTS 100.00 €

-V.T.T 750.00 €

- MON THEATRE POUR UN CARTABLE : 400.00€

- TAI CHI CLUB : 150.00€

-GOUT ET LIGNE : 150.00 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Objet : VOTE DES PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Dans le cadre du budget primitif 2011, il est prévu dans les crédits ouverts, la participation à divers syndicats dont la commune est adhérente, il convient d'approuver ces participations à l'article 6553 et 6554

6553 : SDIS : 63.00 €

6554 : UME : 124.36

6554 : AMF : 207.48 €

6554 : AMIF : 119.14 €

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Objet : Délibération pour subventionner le Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale dans le cadre de son budget primitif 2011, sollicite de la commune une subvention d'un montant de **5800.00 €** pour équilibrer son budget de fonctionnement.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la présente délibération à l'**unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens

Objet : Délibération : VOTE DES TAUX 2011

Vu le projet du budget primitif pour l'année duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent **2.603.049.15 €** alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent **1.996.052.15 €**

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de **606.997.00 €** montant à couvrir par le produit des impositions locales.

Décide en conséquence de fixer à titre provisionnel à **606.997.00 €** le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011. à :

18.41 % Taxe Habitation

21.95 % Foncier bâti

98.61 % Foncier non bâti

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte à 13 voix pour la délibération des taux.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Vu la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la république et notamment ses articles 11 et 13

Après en avoir délibéré par 13 voix pour

Adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif de l'exercice 2011 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

Le budget primitif 2011 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de : 2.603.049.15 €

Section de fonctionnement : 1.515.330.78 € (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Section investissement : 1.087.718.37 € (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Pour copie conforme au registre des délibérations

6. Vote du Budget Primitif 2011 de l'assainissement

Madame LABBE présente le budget primitif de l'assainissement et le soumet au vote du Conseil Municipal

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Monsieur DUPRE Maire présente le budget primitif 2011, assainissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 156.820.08 €

Section exploitation 43.564.40 € (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Section d'investissement 113.255.68 € (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le budget primitif à **13 voix pour**

7. Délibération demande de subvention restaurant scolaire DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la construction du nouveau restaurant scolaire, la commune est amenée à trouver divers financements, afin de baisser la part communale à déboursier dans ce programme.

La dotation d'équipement des territoires ruraux remplace l'ancienne DGE.

Il informe le Conseil Municipal que nous avons obtenu la subvention pour le contrat départemental pour 97.500 €.

Objet : demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient pour la construction du restaurant scolaire de demander les subventions nécessaires à son financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par : **13 voix pour**

- d'approuver le programme de travaux suivant : Construction d'un restaurant scolaire et dont le coût prévisionnel s'élève à 484.800€ HT soit 579.820.00 € TTC

- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics

- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention du contrat départemental : 97.500.00 €

Subvention au titre de la DETR : 145.200 €

Part restant à la commune : 241.300 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

8. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne : transfert de compétences relatives à la « réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique de Menecy »

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, transfert de compétence relative à la « Réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique de Menecy.

VU la loi n° 99-586, repris à l'article L.5211-17 du CGCT

VU la création de la Communauté de Communes par arrêté du Préfet référencé sous le numéro 2002 PREF.DCE 0393 en date du 11 décembre 2002. et fixant ses compétences statutaires.

VU les statuts de la Communauté de Communes dans leur version en vigueur suite à l'arrêté préfectoral n° 2010.PREF/DRCL -029 du 03 février 2010 apportant la dernière modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

CONSIDERANT la nécessité de compléter la compétence « EQUIPEMENTS ET MANIFESTATIONS SPORTIFS », telle que définie dans les statuts de la Communauté de Communes, en y introduisant la « Réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique situé à Menecy ».

CONSIDERANT que cette modification permettra au Département de l'Essonne, propriétaire de cet équipement de transférer ce bien à l'euro symbolique à la Communauté de Communes qui pourra ainsi procéder, en tant que maître d'ouvrage, aux travaux nécessaires à la réouverture de cet équipement.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2010 adoptant ce projet de modification.

VU le projet de modification annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne visant à transférer à cette dernière la compétence relative à la « Réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique situé à Mennecey »

ADOpte à 13 voix pour le projet de modification des statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

9. Choix du Cabinet pour l'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire explique que suite à la commission d'appel d'offres, et après une pré-sélection, Il a été retenu un cabinet pour l'élaboration du PLU.

Objet : Elaboration du PLU choix du Cabinet d'études

Considérant qu'il convient d'élaborer un nouveau Plan Local d'Urbanisme, pour la commune suite à l'annulation du précédent par le Tribunal Administratif de Versailles en date du 12 juillet 2010

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2010 lançant la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Considérant l'appel à candidature qui a été lancé pour cette élaboration, après avis de la commission d'appel d'offres, et consultation le cabinet retenu pour cette opération est le cabinet : **CDHU. (Conseil Développement Habitat Urbanisme)**

9 Boulevard Vaulabelle

89000 AUXERRE

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société CDHU

10. Désignation des jurés d'Assises

Comme tous les ans il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'Assises, ce tirage est fait par rapport à la liste électorale.

Sont tirés au sort : M GARIMEDE Pascal, M TOXE Pascal, Mme DI BERNARDO

Fin de séance à 22 h 00

Le Maire, Michel DUPRE

